

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 juin 2016, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Sylvie Joly et Jocelyne Bishop Ménard, conseillères, messieurs François Deschamps, Michel Marin et Martin Chartrand, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Était absent : monsieur Claude Lepage, conseiller

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

16-06-6454 Séance ordinaire du 16 mai 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

16-06-6455 Office municipale d'habitation – Budget 2016 révisé

Les membres du conseil ont pris connaissance du budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation des Coteaux, reçu de la Société d'habitation du Québec par des documents datés du 1^{er} juin 2016.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le budget 2016 révisé déposé par la Société d'habitation du Québec.

	Budget 2016 précédemment approuvé	Budget 2016 révisé
Revenus	25 458 \$	25 458 \$
Dépenses	68 054 \$	69 254 \$
Déficit	42 596 \$	43 796 \$
Contribution Municipalité des Coteaux	4 260 \$	4 380 \$

.... **ADOPTÉE**

16-06-6456 Location de salle – Demande de remboursement

CONSIDÉRANT QUE durant la location d'une salle au centre communautaire du 121, rue Principale le 28 mai dernier, le système de climatisation n'a pas fonctionné adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs ont dû se procurer des ventilateurs afin de pallier au manque de climatisation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le remboursement de la salle *Le Vieux Phare*, au montant de 73.00 \$, à Cynthia de L'Étoile.

.... **ADOPTÉE**

Service incendie –M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

16-06-6457 Réaménagement de l'intersection de la Route 338 et de la Montée du Comté – Mandat aux ingénieurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux doit effectuer des travaux d'entretien de ses infrastructures en coordination avec le Ministère des Transports du Québec pour le réaménagement de l'intersection de la Route 338 et de la Montée du Comté;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la préparation de plans et devis pour obtenir des soumissions pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo est la firme d'ingénieurs-conseil retenue par le Ministère des Transports du Québec pour la préparation de plan et devis pour les travaux de réaménagement de l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a reçu une proposition de services professionnels de la firme Norda Stelo daté du 17 juin 2016 afin d'intégrer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial aux documents d'appel d'offre préparés pour le Ministère des Transports du Québec.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter la proposition de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d'une section des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la Route 338 entre la rue de l'École et la Montée du Comté.

Le mandat est accordé au montant de 21 353.60 \$ (plus taxes) conformément à la proposition datée du 17 juin 2016 et portant les numéros de référence 109 652 004 et 154 060 583 (projet MTQ)

....ADOPTÉE....

Demande d'un panneau d'arrêt rue Delisle

Demande reportée à la prochaine assemblée.

16-06-6458 Déneigement et entretien d'hiver – Soumissions

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du résultat de l'ouverture des soumissions concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs dans les rues de la municipalité pour l'hiver 2016-2017 à 2018-2019 avec l'option de prolonger de deux années soit 2019-2020 et 2020-2021.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juin 2016 à 10h00 au 65, route 338, Les Coteaux.

Cinq compagnies ont déposé des soumissions.

	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
1 ^{ère} soumission	Les Entreprises C. Sauvé Inc.	127 421.04 \$
2 ^e soumission	Transport André Leroux Inc.	134 865.68 \$
3 ^e soumission	Transport Dupré Inc.	136 820.25 \$
4 ^e soumission	Les Entreprises S. Besner Inc.	146 282.69 \$
5 ^e soumission	Pavages Vaudreuil Ltée	273 870.45 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises C. Sauvé pour un montant de 127 421.04 \$ taxes incluses pour effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasifs dans les rues de la municipalité pour les saisons hivernales 2016-2017 à 2018-2019 pouvant se prolonger de deux années d'option soit 2019-2020 et 2020-2021 et d'autoriser le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous documents nécessaires.

....ADOPTÉE....

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

16-06-6459 Règlement numéro 207 – Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal – Adoption

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- ATTENDU QU'IL** est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de régler l'installation de soupape de sûreté (clapet de non retour);
- ATTENDU QUE** le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été dûment donné par le conseiller François Deschamps lors de la séance régulière tenue le 16 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par : François Deschamps,
APPUYÉ par : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

- Article 1 : Titre :**
Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;
- Article 2 : Préambule :**
Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;
- Article 3 : Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) :**
Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.
- 3.1 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.
- 3.2 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la *Loi sur les compétences municipales*.
- 3.3 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.
- 3.4 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.
- 3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.
- Article 4 : Application du règlement :**
L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.
- Article 5 : Entrée en vigueur :**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

.... ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-06-6460 Canalisation d'un fossé au parc de la rue de la Gazonnière – Acceptation de la soumission

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du résultat des soumissions concernant la canalisation d'un fossé au parc de la rue de la Gazonnière à Les Coteaux.
L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juin 2016 à 10h00 au 65, route 338, Les Coteaux.

Neuf compagnies ont déposé des soumissions.

	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
1 ^{ère} soumission	Pavages Vaudreuil Ltée	84 834.30 \$
2 ^e soumission	Les Entreprises C. Sauvé Inc.	87 902.41 \$
3 ^e soumission	Robert Daoust & Fils Inc.	89 997.20 \$
4 ^e soumission	Constructions JP Roy Inc.	97 514.38 \$
5 ^e soumission	Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	106 173.66 \$
6 ^e soumission	Les Pavages Théorêt Inc.	111 249.35 \$
7 ^e soumission	Pavages D'amour Inc.	114 285.15 \$
8 ^e soumission	Ali Construction Inc.	114 799.86 \$
9 ^e soumission	Construction Jacques Théorêt Inc.	125 608.68\$

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Vaudreuil Ltée pour un montant de 84 834.30 \$ taxes incluses pour effectuer la canalisation du fossé au parc de la rue de la Gazonnière et d'autoriser le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous documents nécessaires.

....ADOPTÉE....

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque Mme Sylvie Joly

Loisirs – Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de l'Association Récréative des Coteaux au 20 juin 2016.

Bibliothèque – Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux au 20 juin 2016.

Terrains, bâtisses et équipements – M. Claude Lepage

Aucun sujet à discuter.

Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie

16-06-6461 Demande d'installation d'un quai au canal de Soulanges

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande datée du 8 juin 2016 présentée par Mme Suzy Bergevin, propriétaire de l'hôtel Victoria concernant l'installation d'un quai.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Mme Suzy Bergevin (Hôtel Victoria) à procéder à l'installation d'une plate-forme (quai) aux conditions suivantes :

- Détenir une assurance responsabilité d'un minimum de deux (2) millions pour cette installation/activité;
- Assurer la quiétude des lieux adjacent (camping) de la part de sa clientèle;
- Respect par sa clientèle de la vitesse de navigation dans le canal à 5 km/h;
- Acquitter les coûts de 600 \$ pour l'année 2016;
- Aucune garantie de renouvellement pour les années futures d'occupation des lieux;
- Aucune garantie des ministères (MTQ et Environnement) même pour l'année 2016.

.... ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-06-6462 Accumulation d'algues – Rapport du ZIP du Haut St-Laurent

La Municipalité des Coteaux a fait une demande au comité ZIP du Haut-St-Laurent afin d'aider la municipalité dans sa réflexion et étude de la problématique d'accumulation des sédiments et des débris flottants dans la baie en aval du quai municipal.

Le Comité ZIP a réuni les acteurs du milieu pour étudier les enjeux reliés à cette problématique.

Étant donné la complexité de la situation et que plusieurs facteurs sont en cause, le comité propose les trois (3) recommandations suivantes afin d'atténuer la situation de la perte d'accès de la baie en aval du quai municipal à Les Coteaux.

Les causes pour l'accumulation des débris flottants sont les suivantes : le réaménagement du quai municipal, les courants, le vent, l'augmentation de la prolifération des plantes aquatiques dans le lac St-François, le fauchage des plantes par les bateaux de la marine marchande et de plaisance ainsi que l'accumulation des sédiments dans la baie qui empêchent les îlots flottants de sortir. Les causes de l'accumulation de sédiments sont dues à plusieurs facteurs tels que la stabilisation des niveaux d'eau pour la production d'hydroélectricité et le transport de marchandises dans la voie maritime, le réaménagement du quai municipal, les courants et le vent. Jumelés ensemble, les facteurs ci-haut mentionnés créent le milieu idéal pour l'accumulation de débris flottant notamment des macrophytes morts ainsi que l'accumulation de sédiments. Les sédiments sont principalement composés d'argile très fine. Les buttes d'argile présentent un habitat propice à l'implantation de colonies de nénuphars. À la longue, le milieu va tranquillement se remplir de sédiments.

PROPOSITIONS À COURT TERME

- 1) Nettoyer la baie tout au long de la saison estivale quand il y a une implantation de macrophytes morts assez importantes aux abords des rives en aval du quai afin d'assurer que les citoyens riverains aient accès au fleuve;
- 2) Installer une grille sur le quai agissant comme peigne pour les débris flottants. Il va falloir assurer l'entretien et le nettoyage de ce site à la même fréquence que dans la baie. Il est important de faire une demande au Ministère en Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour savoir si ce type d'aménagement nécessite un certificat d'autorisation. L'objectif de cet aménagement est d'analyser si les îlots de débris flottant arrivent dans la baie par les voies du premier pont.
- 3) Réaliser une étude bathymétrique jumelée à une étude de modélisation des eaux. La modélisation numérique de la circulation des eaux nécessite une bonne bathymétrie du domaine d'intérêt. Il y a quelqu'un qui développe un modèle à une échelle beaucoup plus fine que ce qui avait été réalisé par Jean Morin pour étudier le mouvement des eaux et la disparition des sédiments. Ce modèle sera utilisé pour décrire les courants partout dans la baie, des deux côtés du brise-lame et plus à l'est, jusqu'à l'entrée du canal Soulanges. Ceci constitue le volet 1 de l'étude qui s'appellera : "Simuler les conditions actuelles des courants".

Le volet 2 de l'étude s'appellera : "Étudier les impacts de divers scénarios de réhabilitation sur les courants". Ici, ont introduit dans la grille de calcul, une à la fois, diverses modifications que nous pensons, qui vont améliorer la situation, par exemple mettre sur le pilotis la première moitié de la jetée, ensuite, dans une autre simulation, mettre sur pilotis toute la jetée, ensuite tout autre scénario de réhabilitation qui a été proposé à ce jour.

En finalité, cet exercice permettra de voir quelle est la meilleure manière d'améliorer la vitesse de courants dans la région considérée et éliminer le problème d'accumulation de sédiments et de débris flottants. Cette étude permettra aussi d'étudier jusqu'où les sédiments et les débris flottants vont se transporter afin de s'assurer de ne pas déplacer le problème.

- 4) Rechercher des subventions disponibles pour des projets d'aménagement et d'infrastructure municipale.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par : Martin Chartrand,
APPUYÉ par : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'entreprendre les actions nécessaires afin de mettre en place les recommandations à court terme :

- 1) Nettoyer la baie tout au long de la saison estivale quand il y a une implantation de macrophytes morts assez importantes aux abords des rives en aval du quai afin d'assurer que les citoyens riverains aient accès au fleuve;
- 2) Obtenir du Ministère en Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une autorisation pour installer une grille sur le quai;
- 3) Réaliser les études bathymétriques et de modélisation pour un montant maximum de 16 000 \$, conformément au courriel daté du 11 avril 2016 de M. Vladimir Koutitonsky, Ph.D. – Hydrosoft.SA.

... ADOPTÉE ...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Ressources humaines – M. François Deschamps

16-06-6463 Grief 2014-005 – Compensation assurance collective – Paiement suite à la sentence arbitrale

Les membres du conseil ont pris connaissance de la sentence arbitrale relative au grief 2014-005 (assurance collective) prononcée par M. Mario Létourneau le 30 mai dernier.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De se plier à la sentence arbitrale, de ne pas interjeter appel de la décision et d'appliquer la décision arbitrale à l'ensemble des employés (syndiqués et cadres) concernés par la compensation à la cotisation pour l'assurance collective sans tenir compte de la contribution additionnelle au régime des rentes des employés, le tout avec les intérêts prévus au Code du travail.

... ADOPTÉE ...

16-06-6464 Engagement d'un étudiant – aide inspecteur en bâtiment

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'engager Monsieur Antoine Lapointe, aide inspecteur en bâtiment au service d'urbanisme pour une durée de 10 semaines à compter du 30 mai 2016 à raison de 35 heures par semaine.

... ADOPTÉE ...

Urbanisme – Mme Sylvie Joly

16-06-6465 PIIA – 2016-07 – (modification) – 120, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de modification du PIIA numéro 2016-07 soumise par M Sylvain Campeau et Mme Gaétane Picard concernant le 120 à 124, rue Principale et 53, rue des Saules afin de :

- Construire une galerie de 4.5 pi X 11.5 pi en bois peint brun, situées à l'arrière et au 2^e étage ;
- Construction d'une galerie de 4.5 pi X 22.5 pi en bois peint brun, situées à l'arrière et au rez-de-chaussée ;
- Construction d'un escalier situé à l'arrière donnant accès au 2^e étage ;
- Changer la porte de la descente au sous-sol située à l'arrière pour une porte blanche ou brune ;
- Installation d'un revêtement de bois peint brun sur le mur arrière le long de la galerie située au rez-de-chaussée (d'une hauteur d'environ 40 pouces) ;
- Changer le revêtement extérieur de la descente au sous-sol pour un revêtement de bois peint brun.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-628 informant que la demande devrait être acceptée et refusée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly
APPUYÉ PAR : François Deschamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les éléments suivants de la demande de PIIA 2016-07 de M. Campeau et Mme Picard soient acceptés :

- Construction des galeries;
- Construction de l'escalier;
- Changer la porte de la descente au sous-sol.

Que les éléments suivants de la demande de PIIA 2016-07 de M. Campeau et Mme Picard soient refusés :

- Installation d'un revêtement de bois sur le mur arrière;
- Changer le revêtement extérieur de la descente au sous-sol.

Pour la raison suivante :

- L'installation du revêtement de bois sur le mur arrière du bâtiment ainsi que sur la descente au sous-sol ne s'harmoniserait avec l'ensemble des travaux projetés.

... ADOPTÉE ...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-06-6466 PIIA – 2016-10 – 92, rue Lippé

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-10 soumise par M. Rémi Tremblay et Mme Josée Lavallée concernant le 92, rue Lippé afin de:

- Installer une clôture ornementale «contemporaine» de couleur noire de 4 pieds de hauteur, situé dans la cour avant secondaire et latérale gauche;
- Installer une clôture en mailles de chaîne noire de 4 pieds de hauteur située dans les cours avant secondaire, latérale gauche et arrière. Elle sera dissimulée par une haie de cèdres existante.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-623 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-10 de M. Tremblay et Mme Lavallée soit acceptée pour la raison suivante :

- La clôture ne camouflera pas le bâtiment principal et créera un élément d'embellissement de la propriété.

.... **ADOPTÉE**

16-06-6467 PIIA – 2016-11 – 59, rue Sauvé

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-11 soumise par M. Sylvain Wathier et Mme Brigitte Paquin concernant le 59, rue Sauvé afin de:

- Peindre le revêtement extérieur de couleur gris stratus et les persiennes de couleur blanc;
- Installer un œil de bœuf (pvc blanc) de 24" X 30" sur le mur avant au 2^e étage.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-624 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-11 de M. Wathier et Mme Paquin soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés s'harmonisent bien avec le bâtiment principal.

.... **ADOPTÉE**

16-06-6468 PIIA – 2016-12 – 268, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-12 soumise par Mme Lucia Latreille concernant le 268, rue Principale afin de:

- Remplacer les sept colonnes de la galerie par des colonnes en bois carrés et peint de couleur hickory;
- Remplacer la main courante pour la même chose;
- Remplacer quelques barreaux (brisés) pour la même chose.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-625 informant que la demande devrait être acceptée avec condition;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-12 de Mme Latreille soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés doivent s'intégrer harmonieusement avec les caractéristiques architecturales existantes du bâtiment principal.

Condition reliée à l'acceptation :

- Les colonnes de la galerie doivent être identiques à celles existantes.

.... **ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-06-6469 PIIA – 2016-13 – 165, Route 338

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-13 soumise par M. René Déziel concernant le 165, Route 338 afin de:

- Installer un enseigne de 4 pi X 8 pi apposée sur le mur avant (côté rue des Plaines).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-626 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-13 de M. Déziel soit acceptée pour la raison suivante :

- L'enseigne s'harmonise bien au bâtiment et répond aux objectifs et critères du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural.

.... **ADOPTÉE**

16-06-6470 PIIA – 2016-14 – 19, rue Prieur

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-14 soumise par M. Olivier Bisson et Mme Claudine Joannette concernant le 19, rue Prieur afin de:

- Retirer l'ensemble des persiennes;
- Installer des contours de fenêtres de couleur bleu marine;
- Changer une fenêtre du côté gauche pour une fenêtre à guillotine;
- Changer la fenêtre en façade située au rez-de-chaussée pour une fenêtre à guillotine;
- Changer la première fenêtre du mur droit pour une fenêtre plus grande (5 pi X 4 pi) de type coulissante.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-627 informant que la demande devrait être acceptée avec condition;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-14 de M. Bisson et Mme Joannette soit acceptée pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment principal comprend plusieurs types de fenêtres différents;
- Les travaux de rénovation doivent permettre de créer un environnement physique et visuel harmonisé.

Conditions reliée à l'acceptation :

- Les fenêtres qui seront changées doivent être à guillotine;
- Au moment d'être changées, les fenêtres non visées par cette demande devront être changées pour des fenêtres à guillotine afin de créer un ensemble uniformisé;
- Les contours des fenêtres doivent avoir une largeur entre 4 et 6 pouces.

.... **ADOPTÉE**

16-06-6471 PIIA – 2016-15 – 95, rue du Palais

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-15 soumise par M. Patrick Thériault concernant le 95, rue du Palais afin de:

- Peindre la toiture de tôle de la maison d'une couleur bleu «navire océanique»;
- Remplacer les bardeaux d'asphalte sur la partie avant de la maison par des bardeaux de couleur gris deux tons;
- Refaire la galerie avant telle que l'existant.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-629 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Que la demande de PIIA 2016-15 de M. Thériault soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés s'harmonisent bien avec le bâtiment principal.

... ADOPTÉE ...

16-06-6472 PIIA – 2016-16 – 128, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-16 soumise par M. Michel Trudeau concernant le 128, rue Principale afin de:

- Installer un revêtement de canexel de couleur brun sur la corniche du toit de la galerie arrière et poser un fascia et soffite blanc;
- Peindre les fascias de la maison de couleur blanc;
- Installer un revêtement de canexel de couleur brun sur le garage détaché;
- Construire un muret de soutènement dans la cour avant secondaire en bois peint brun

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016, résolution numéro 16-06-630 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-16 de M. Trudeau soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés s'harmonisent bien avec le bâtiment principal

... ADOPTÉE ...

16-06-6473 Bâtiment non entretenu et nuisance extérieure – 23, rue Doucet

Les membres du conseil ont pris connaissance de la situation déplorable des bâtiments et des cours avant, latérales et arrière de l'immeuble portant les adresses 21-23, rue Doucet.

CONSIDÉRANT la situation qui comporte des risques élevés à la sécurité des occupants et du voisinage;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De mandater M. Jocelyn Rancourt, avocat, afin de demander la démolition du bâtiment devenu dangereux par manque d'entretien et non-respect des permis précédemment émis. De plus, le propriétaire devra voir au nettoyage de l'ensemble de la propriété afin que le terrain soit exempt d'accumulation de matériaux hétéroclites.

... ADOPTÉE ...

16-06-6474 Coupe d'arbres sans certificat d'autorisation

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports d'infraction générale émis par M. Carrière-Ménard, pour deux propriétés concernant l'abattage d'arbres sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De poursuivre les démarches dans ces dossiers et de présenter les constats d'infraction si nécessaire à la Cour régionale de Vaudreuil-Soulanges.

... ADOPTÉE ...

Rapport des sous comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 4 mai 2016

La réunion ordinaire n'a pas eu lieu faute de quorum.

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbal du 7 juin 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 juin 2016.

François Deschamps fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-06-6475

Piste cyclable Soulanges – Aide financière compensatoire 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports attribuera une aide financière compensatoire pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière s'élève à 38 007,57\$ pour le maintien de 26,86 kilomètres de la Piste Cyclable Soulanges, lien # 5 de la Route verte, pour les segments aménagés en sites propres sur le territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Piste Cyclable Soulanges, entre Rivière-Beaudette et Pointe-des-Cascades, est d'une longueur totalisant 35 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE 8,13 kilomètres sur la piste cyclable Soulanges ne sont pas admissibles à cette aide financière puisqu'ils sont situés sur une route numérotée;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités concernées ont confié l'entretien de la Piste Cyclable Soulanges au Comité Piste Cyclable Soulanges, et ce, depuis son ouverture;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la totalité de la subvention pour soutenir le maintien de la Route verte soit versée au Comité Piste Cyclable Soulanges, et ce, afin d'assurer l'uniformité pour l'entretien de la piste.

... ADOPTÉE ...

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
10-05-2016	Fondation de l'hôpital du Suroît	Campagne de financement 5 ^e année
13-05-2016	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Contrôle intérimaire pour la création d'un pôle de santé
18-05-2016	Société d'Habitation du Québec	Approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation
01-06-2016	École secondaire Soulanges	Remerciement soirée Méritas
13-06-2016	Mme France Richer	Demande d'un local d'exposition

Rapport financier

16-06-6476

Liste de chèques au 20 juin 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 17458 à 17553 soient approuvés, pour un montant total de 418 125,48 \$ ainsi que les paiements effectués par Accès D Affaires au montant de 358 642,21 \$ pour un total de 776 767,69 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

... ADOPTÉE ...

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 13 juin 2016.

Période de questions

1^{ère} intervention

Un citoyen demande si les travaux concernant l'accumulation des algues se limitent seulement pour la baie près du quai municipal ou pour l'ensemble des autres baies qui vivent une problématique similaire.

Mme Denise Godin-Dostie indique que l'étude entamée concerne la baie près du quai municipal.

Le citoyen demande ce que la Municipalité a l'intention de faire à court terme.

Mme Denise Godin-Dostie répond que la Municipalité a décidé de mettre en place les trois recommandations à court terme indiqués au rapport du Comité ZIP du Haut St-Laurent.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

2^e intervention

Un citoyen demande des informations supplémentaires concernant les possibilités pour les revêtements extérieurs suite aux réflexions entourant la demande de PIIA 2016-07.

Mme Denise Godin-Dostie demande aux propriétaires de rencontrer le responsable du service de l'urbanisme de la municipalité pour avoir plus de précisions concernant les revêtements acceptables par rapport à la réglementation.

3^e intervention

Un citoyen demande à qui servira le quai qui a été autorisé et qui sera installé dans le canal de Soulanges.

Mme Denise Godin-Dostie indique que ce quai servira à la clientèle de l'hôtel Victoria, commerce qui payera un coût pour la location d'espace à la Municipalité ainsi que tous les coûts pour acquérir le quai et procéder à son installation et entretien.

4^e intervention

Une citoyenne demande quelle protection incendie est assurée aux résidents du secteur Nord considérant l'absence de caserne incendie dans ce secteur si le passage à niveau est obstrué.

Mme Denise Godin-Dostie indique que la brigade incendie a en place des protocoles d'intervention qui prévoient cette situation et le service incendie de St-Polycarpe est immédiatement appelé en renfort.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

16-06-6477

Levée de la séance régulière du 20 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 20 juin 2016 soit levée à 20 h 10.

.... ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général